

Groupe d'Etude **UTILISATEURS WAGONS**

Proposition de modifications à apporter à l'annexe 9 du CUU

Historique des modifications

Nom du responsable	Date	para- graphe	Amendement
Stefan Zebracki	25.01.16		Saisie
Stefan Zebracki	28.01.16		Modification suivant PV du GT VTE 01/2016
Décision GT VTE	31.03.2016		Suivant PV du GT VTE 03/2016
		-	

Titre:	Désignation Code 6.7.6 „Eléments anti-crash“=> Système anti-crash
Proposition de modification de: EF / Détenteur / autres instances:	DB Schenker Rail Deutschland
Proposition de modification sur :	<input checked="" type="checkbox"/> Annexe 9 <input type="checkbox"/> Annexe 11
Emetteur:	Stefan Zebracki – Traitement technique des wagons
Lieu, date:	Mayence, 29.01.2016
Description succincte:	Adaptation du terme „élément anti-crash“ à remplacer par un terme plus large : „Système anti-crash“ – Code 6.7.6

1. Situation de départ (actuelle):

1.1. Introduction
Le terme actuel „élément anti-crash“ sous le code 6.7.6 est trop spécifique et ne comprend pas le levier de verrouillage.
1.2. Mode de fonctionnement
-
1.3. Anomalie / Description du problème
Si ce levier est endommagé, elle n'est pas couverte par le terme „élément anti-crash“. Il est recommandé d'adapter le terme en conséquence.
1.4. S'agit-il d'une règle reconnue de la technique* (par ex. DIN, EN)?
<input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> oui, à savoir :
<small>** Code de pratique: un ensemble de règles écrites qui, si elles sont appliquées correctement, peuvent être utilisées pour maîtriser un ou plusieurs dangers particuliers.“ (source: Règlement CE 352/2009, Art. 3) „dispositions technique fixées par écrit ou transmises oralement relatives à des procédés, installations et modes opératoires qui selon l'opinion dominante des milieux concerné (spécialistes, utilisateurs, consommateurs (-trices) et puissance publique) sont de nature à réaliser l'objectif prescrit par la loi et qui ont de manière générale fait leur preuve dans la pratique ou bien, d'après l'opinion dominante, feront leurs preuves à échéance raisonnable“ (traduction / source: BMJ Handbuch der Rechtsförmlichkeit – Ministère allemand de la Justice)</small>

2. Situation recherchée

2.1. Elimination de l'anomalie/Problème (objectif)
Il est proposé d'adapter le terme en conséquence : voir 3.

3. Texte supplémentaire relatif uniquement à la proposition d'amendement de l'annexe 9 du CUU:

Nous demandons de modifier le code 6.7.6 à l'appendice 1 de l'annexe 9 conformément au tableau ci-après:

Organes	Codes	Anomalies/Critères/Indices	Suites à donner	Classes de défaut
Elément de fixation de l'UTI sur le wagon porteur	6.7			
	6.7.6	Les éléments Système anti-crash de la sellette déclenché, éléments endommagés		
	6.7.6.1	- utilisé	Retrait	5
	6.7.6.2	- non utilisé	K, fermer le robinet d'isolement d'urgence	4

4. Motif:

Outre l'élément anti-crash, le levier de verrouillage peut aussi être endommagé. C'est pourquoi on utilise le terme plus complet de „système anti-crash“.

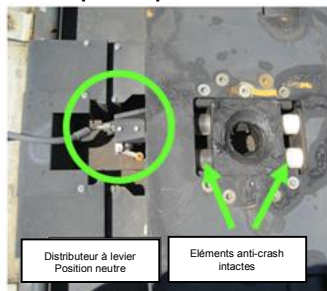


Foto: W.Sühling

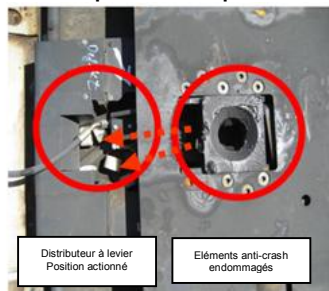


Foto: W.Sühling

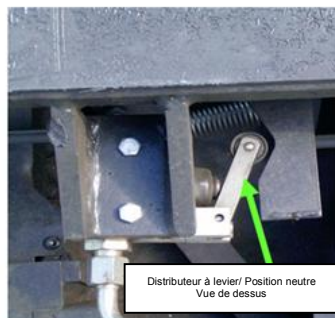


Foto: W.Sühling

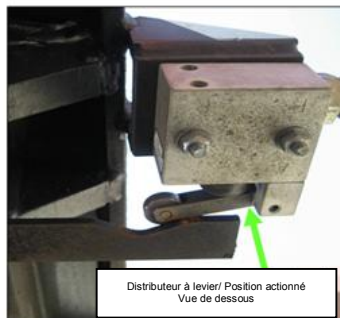


Foto: W.Sühling

5. Evaluer les possibles incidences positives ou négatives

Evaluation par ex. exploitation, coûts, opérations administratives, interopérabilité, sécurité, compétitivité, ...), en utilisant une échelle de 1 (très faible) à 5 (très élevé).

Justification des constatations

Incidences positives:

Exploitation, Interopérabilité, Sécurité, Compétitivité:(Valeur:3),
L'impact en termes de coûts et de gestion est très faible (valeur 1).

6. Etude de sécurité relative à la proposition de modification

Description du système effectif/théorique et ampleur de la modification voir à ce sujet les points 1 et 2.

Etude de sécurité effectuée par :

6.1. La modification a-t-elle un impact sur la sécurité?	<input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> oui
Motif:	
6.2. La modification est-elle significative?	<input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> oui
Motif : voir le formulaire. Joindre en annexe le formulaire du test correspondant	
6.3. Détermination et classement du risque:	<input checked="" type="checkbox"/> supprimé
6.3.1. Effet de la modification en exploitation normale: 6.3.2. Effet de la modification en cas de perturbations /écarts par rapport à l'exploitation normale: 6.3.3. Utilisation abusive du système possible: <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> oui, description de l'abus:	
6.4. Des mesures de sécurité ont-elles été mises en oeuvre?	<input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> oui
<i>Pour chaque type de risque, on choisit l'un des critères suivants d'acceptation du risque:</i> <ul style="list-style-type: none"> • „Code de pratique“ (règles techniques reconnues) • Utilisation d'un système de référence • Estimation explicite du risque 	
6.5. Analyse de risques présentée à l'instance d'évaluation?	<input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> oui
Instance d'évaluation: Joindre en annexe le résultat de l'instance d'évaluation:	[annexe]